

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
A'HARÉ-KEDOCHIM
SAMEDI 24 AVRIL 2010
10 IYAR 5770
- AVOT 3 -

43^e année

29

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Faire passer le temps

Le temps est le tissu même de l'existence. Il nous accompagne quoi que nous fassions, en quelque lieu que nous nous trouvions. Souvent, il est la grande interrogation de l'homme. «D'où venons-nous?» et «où allons-nous?» ne sont-ils pas les grandes questions de toute créature pensante, n'expriment-ils pas les inquiétudes existentielles les plus profondes? Peut-être toute civilisation se mesure-t-elle aussi, dans son avancée morale et intellectuelle, par son rapport avec le temps? C'est ainsi que certaines sociétés ont pu en avoir une approche plus sereine et d'autres, plus exigeante d'imédiateté. Certaines ont cru y lire les lignes pré-écrites d'un destin inéluctable tandis que d'autres n'ont voulu vivre que dans l'instant sans jamais s'interroger sur le devenir des choses. Et pourtant, a-t-on presque envie de dire, le temps passe... C'est alors que revient, dans ce toujours étonnant calendrier juif, le compte de l'Omer. Dans ce même cadre, sa portée spirituelle, rituelle a été largement évoquée. Reste à définir ce qu'il implique dans notre propre relation au temps. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Compter l'Omer, soir après soir, c'est, très concrètement compter les jours qui s'étendent entre la fête de Pessa'h, la sortie d'Egypte, et

celle de Chavouot, le Don de la Torah. C'est compter ainsi le temps ou, plus encore, le sanctifier en en faisant l'objet d'un commandement divin, associé au prononcé d'une bénédiction. L'entreprise est proprement bouleversante. Faire du temps un élément de «sainteté», c'est transformer une des dimensions majeures du monde, c'est donner à notre cadre de vie, obligatoire et constant, un sens différent, plus grand que ce qu'une créature peut prétendre atteindre voire simplement penser. Il existe deux attitudes générales possibles en ce qui concerne le temps : le laisser passer ou le faire passer. En d'autres termes, il est possible de lui attribuer toutes les forces et les vertus ou de refuser de le prendre en compte au bénéfice du «tout, tout de suite» ou bien, au contraire, d'en assumer toute la puissance et de la canaliser au service de l'homme, spécialement dans son lien avec Dieu. Le compte de l'Omer, c'est, d'une certaine façon, l'expression de cette volonté. Faire passer le temps plutôt que le laisser à lui-même. En substance, le faire aller là où cela importe. C'est décidément l'enjeu de la période. Nous sommes encore au début du voyage. Il est celui, non de notre destin, mais de notre avenir.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

A'haré- Kedochim Retrait et retour

La mort de Nadav et Avihou

Notre Paracha commence par le verset : «Et l'Eternel parla à Moché après la mort des deux fils d'Aharon, lorsqu'ils s'approchèrent de l'Eternel et qu'ils moururent» (Vayikra 10). Pourquoi la Torah ajoute-t-elle : «ils moururent» alors qu'il a déjà été mentionné : «après la mort des deux fils d'Aharon» ?

Le Midrach cite les explications suivantes : ils avaient pénétré le Saint des Saints ; ils ne portaient pas les habits sacerdotaux nécessaires pour leur service, ils n'avaient pas d'enfants et n'étaient pas mariés. Se soulève donc une seconde question: où le Midrach prend-il sa source ? Où dans la Torah ces fautes sont-elles évoquées ?

Bien plus encore: comment supposer que les deux fils d'Aharon, Nadav et Avihou, aient pu se rendre coupables d'un péché ? Le Midrach relate que Moché dit à Aharon : «Aharon, mon frère, je savais que le Sanctuaire serait sanctifié par ceux qui sont les bien-aimés et les proches de Dieu. Maintenant je sais qu'ils (Nadav et Avihou) sont plus grands que nous deux». Comment donc ces mêmes hommes ont-ils pu pécher?

Une extase fatale

Une explication 'hassidique avance que les deux fils d'Aharon ne péchèrent pas, au sens littéral. Leur «péché» fut celui de désirer s'approcher de Dieu au point d'en mourir. Leur corps ne pouvait plus contenir leur âme. C'est pourquoi la Torah nous dit que «ils s'approchèrent de Dieu (avec une telle passion) qu'ils moururent». Et c'est cela qui est considéré comme une faute! Car de même qu'un Juif doit se débarrasser de ses préoccupations matérielles au moment où il se tient plongé dans l'extase de son âme, il doit aussi revenir au travail que l'âme doit accomplir dans une existence matérielle. Il est écrit dans *L'Ethique de nos Pères*(4 :22) «Contre ta volonté tu

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT A'HARÉ-KEDOCHIM

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 36 • Sortie 21h 48

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	20.13	Bordeaux	20.39	Grenoble	20.14
Lyon	20.19	Toulouse	20.28	Montpellier	20.15
Marseille	20.12	Nice	20.05	Lille	20.37
		Nancy/Metz	20.21		

à partir du dimanche 18 avril 2010

Heure limite du Chema : 10h22

Pose des Téfilines : 5h47



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

vis». Face au désir de l'âme de s'élever au-dessus du monde, s'impose la tâche de créer une résidence pour D.ieu à l'intérieur du monde. Nadav et Avihou parvinrent à l'extase mais non au retour. C'était là leur faute et la raison de leur mort. Ils «s'approchèrent de D.ieu et moururent». Ils permirent à leur passion spirituelle de l'emporter sur leur mission dans ce monde. Ils dépassèrent le monde et la vie elle-même.

Cet acte réside dans le cœur de chacune des quatre fautes évoquées par le Midrach.

Ils «pénétrèrent le Saint des Saints», les profondeurs les plus extrêmes de l'esprit, sans penser à leur retour dans le monde extérieur. Ils ne «portaient pas les habits sacerdotaux», c'est-à-dire qu'ils étaient préoccupés par le fait de se dévêtir de l'habit du monde et de devenir purement spirituels. Ils avaient abandonné les vêtements nécessaires dans lesquels est vêtu le monde de D.ieu: les Mitsvot, les actions physiques qui sanctifient un environnement matériel.

«Ils n'avaient pas d'enfants et n'étaient pas mariés», ils n'accomplissaient donc pas le commandement de D.ieu de croître et de multiplier et de faire ainsi venir de nouvelles âmes dans le monde. Ils firent tout le contraire. Ils retirèrent leur propre âme de ce monde.

Toutes leurs fautes proviennent d'une erreur unique: croire que le Juif doit s'approcher de D.ieu par le retrait du monde plutôt qu'en s'y investissant. Or les deux attitudes sont nécessaires. Et c'est la raison pour laquelle, le jour de l'année où nous sommes le plus éloigné des préoccupations matérielles, Yom Kippour, nous commençons la lecture de la Torah par ces versets, pour nous rappeler notre tâche ultime.

De l'expérience à l'action

Tous les récits de la Torah ont un enseignement qui s'applique à chaque Juif et pas seulement à ceux d'entre nous qui ont atteint une grandeur extraordinaire. Quelle est donc alors la portée universelle de l'histoire de Nadav et Avihou? Il est sûr que tout le monde ne peut atteindre un niveau d'extase qui met sa vie en danger. Très peu ont besoin de cet avertissement mais qu'en est-il de tous les autres ?

Mais une chose est sûre, chaque Juif se trouve parfois réveillé par une expérience religieuse intense, le Chabbat ou les Fêtes, tout particulièrement pendant les jours solennels qui précèdent les fêtes de Tichri et plus encore à Yom Kippour. Pendant un certain temps, il se trouve porté en dehors de sa routine quotidienne, de ses anxiétés habituelles et il s'éleve intérieurement en dehors des confins de son mode de pensée ordinaire.

C'est à ce moment-là qu'il doit se rappeler que quelle que soit son expérience spirituelle de ce moment privilégié, il doit la ramener avec lui lorsqu'il revient dans son monde quotidien. Il ne doit pas rechercher l'extase ou l'inspiration en elles-mêmes mais pour le retour qui les suivra. Une expérience religieuse ne doit pas rester un souvenir ; elle doit rester active et animer l'ensemble de sa vie. Il doit rapprocher D.ieu et le monde dans une synthèse harmonieuse.

La bénédiction de D.ieu

Le lien entre la manière d'entrer et de sortir du royaume de la sainteté ne s'applique pas uniquement au service du Juif mais aussi au monde matériel lui-même. Car tous les besoins du Juif, qu'ils soient matériels ou spirituels, émanent directement de D.ieu: «si tu marches selon Mes statuts et que tu gardes Mes commandements et les accomplis, Je te donnerai la pluie en son temps et la terre donnera ses produits... (Vayikra 26: 3-4)». Ce n'est que par l'intermédiaire d'une solide attache avec D.ieu que le Juif se trouve comblé matériellement. Celui qui dit: «il me conviendra de marcher selon l'entêtement de mon cœur» est toujours, en dernière analyse, dans l'erreur.

Et c'est ce que nous intime notre Paracha par la description de la procédure du service du Grand Prêtre. Ce n'est qu'après être entré dans le Saint des Saints qu'il avait la possibilité de prier pour la subsistance du Peuple et l'assurer.

C'est donc que le monde public que le Juif habite et le monde privé de son expérience religieuse sont intrinsèquement liés. Car s'il transfère cette expérience dans le monde, ce dernier s'en trouve sanctifié par l'homme et béni par D.ieu.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 18 avril – 4 Iyar

Mitsva négative n°167: Il est interdit au Grand Prêtre de se trouver sous le même toit qu'un mort, même s'il s'agit d'un proche parent.

• Lundi 19 avril – 5 Iyar

Mitsva négative n° 166 : C'est l'interdiction pour un simple prêtre de se rendre impur au contact d'autres morts que les proches parents mentionnés dans la Torah.

• Mardi 20 avril – 6 Iyar

Même étude que le 5 Iyar.

• Mercredi 21 avril – 7 Iyar

Mitsva positive n° 173 : C'est le commandement nous incombant de nommer un roi choisi parmi Israël qui unifiera notre nation et nous gouvernera.

Mitsva négative n° 362 : C'est l'interdiction de choisir comme roi un homme qui n'est pas juif de naissance.

Mitsva négative n° 364 : C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'avoir beaucoup de femmes.

Mitsva négative n° 363 : C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'entretenir beaucoup de chevaux.

Mitsva négative n° 365 : C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'amasser des biens excessifs.

• Jeudi 22 avril – 8 Iyar

Mitsva positive n° 187 : C'est le commandement nous incombant de détruire et de passer au fil de l'épée les sept peuples car ils furent les fondateurs de l'idolâtrie.

Mitsva négative n° 49 : C'est l'interdiction de ne laisser vivre aucun homme des sept peuples afin que ces peuples ne corrompent pas les autres hommes et qu'ils ne les induisent pas à se livrer à l'idolâtrie.

Mitsva positive n° 188 : C'est le commandement nous incombant d'exterminer la descendance d'Amalek.

Mitsva positive n° 189 : C'est le commandement nous incombant de nous rappeler ce qu'Amalek nous fit en nous attaquant sans provocation.

Mitsva négative n° 59 : C'est l'interdiction d'oublier ce que nous ont fait les descendants d'Amalek.

• Vendredi 23 avril – 9 Iyar

Mitsva négative n°46: Il nous est interdit à jamais d'habiter en Egypte afin de pas être contaminé par l'hérésie des habitants de ce pays et ne pas imiter leurs coutumes que la Torah réprouve.

Mitsva positive n°190: C'est le commandement nous incombant concernant la guerre contre d'autres peuples, ce que l'on appelle guerre facultative.

Mitsva négative n°56: Il nous est interdit à jamais d'offrir la paix aux peuples d'Amon et de Moab.

Mitsva négative n°57: Il nous est interdit de détruire les arbres fruitiers lors du siège d'une ville dans le but de démoraliser ses habitants et de les faire souffrir.

Mitsva positive n°192: C'est le commandement qui nous a été enjoint, lorsque nos troupes partent en guerre, de réserver un endroit extérieur au camp pour qu'elles aillent y faire leurs besoins.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Elysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

BETH MENAHEM
FONTENAY SOUS BOIS

Crèches (121 berceaux) - Jardin d'Enfants
Ecole Primaire Privée

à 7mn de porte de Bagnolet, proximité de
Nogent - Le Perreux - Montreuil - St Mandé - Vincennes



Renseignements et Inscriptions :

01 48 75 74 91

12, rue Emile Zola - 94120 Fontenay sous Bois

RECIT DE LA SEMAINE

Une phrase en trop

Rav Eli Silberstein et son épouse arrivèrent en 1984 à Ithaca, non loin de New York, une ville renommée pour ses institutions académiques dans lesquelles étudient près de 5000 étudiants juifs.

Malgré quelques difficultés financières, le couple d'émissaires du Rabbi parvint à établir un Beth 'Habad non loin de l'Université. En plus des nombreuses activités culturelles et cultuelles, ce bâtiment abrite aussi des chambres pour les dizaines d'étudiants qui participent chaque Chabbat aux repas servis par la famille Silberstein.

«A un moment donné, raconte Rav Silberstein, j'appris par Rav 'Hadakov – le secrétaire personnel du Rabbi – que le Rabbi souhaitait que ses émissaires envoyés dans les campus universitaires donnent des cours qui soient reconnus officiellement afin que les étudiants qui les fréquentent puissent obtenir des points en plus dans leur curriculum.

Je compris par là qu'il n'était pas suffisant d'opérer à l'extérieur de l'Université mais qu'il fallait que tout le monde académique – y compris l'administration de l'Université – reconnaisse que l'étude de la Torah peut faire partie des matières importantes et permet d'augmenter son capital de points. C'était très important pour le Rabbi et Rav 'Hadakov encouragea les émissaires à prendre des initiatives en ce sens.

L'Université Cornell est l'une des huit plus prestigieuses des Etats-Unis. C'est l'un des bastions de l'intelligentsia nationale. Mais puisque je ne possédais aucun diplôme académique, je n'avais aucune chance d'être autorisé à donner des conférences reconnues officiellement.

Cependant une personne qui s'était beaucoup intéressée au judaïsme grâce à notre Beth 'Habad était le professeur Chaoul (Jérémy) Rabkin. Il était un expert reconnu de sciences politiques et ce fut lui qui suggéra que je présente un cours comparant la loi talmudique à la loi américaine. Lui-même était spécialisé en jurisprudence américaine. Nous devons même donner le cours ensemble, préconisait-il : je présenterai le point de vue du Talmud tandis que lui expliquerait la loi civile.

Le professeur Rabkin contacta le directeur de la Faculté de Droit, un Juif dont le grand-père avait été très pratiquant mais qui se définissait lui-même comme « cynique ». Plus le professeur Rabkin tentait d'obtenir son accord, plus celui-ci s'obstinait à refuser.

Je me rendis pour un Chabbat à Crown Heights, dans la synagogue du 770 Eastern Parkway. Le Rabbi parla longuement à cette occasion devant ses 'Hassidim de la nécessité d'«inonder le monde avec l'étude de la Torah».

Quand le Rabbi distribua le dimanche matin à des mil-

liers de personnes des dollars à remettre à la Tsedaka (charité), j'en profitai pour demander : «Que Dieu fasse que tous les obstacles à Cornell concernant l'étude de la Torah soient complètement annulés !» Le Rabbi m'écouta attentivement et répondit d'une voix forte : Amen !

La même semaine, le professeur Rabkin me convoqua : «Vous ne le croirez jamais ! Le directeur de la Faculté de Droit m'a contacté de sa propre initiative pour me déclarer : 'Vous souvenez-vous que vous aviez proposé d'organiser des cours de Lois comparées et que j'avais refusé ? Mais j'y ai repensé et je trouve que ce serait une assez bonne idée après tout ! »

Ainsi, grâce à la bénédiction du Rabbi, ce cours put enfin commencer. C'était officiel à tous points de vue et, pour que les étudiants puissent obtenir des points à valider, ils devaient passer des examens.

Ces cours devinrent vite très populaires ; près de 200 étudiants y participèrent chaque semestre. D'une part, l'idée était très intéressante : comparer la loi talmudique millénaire à la relativement jeune jurisprudence américaine, représentait un enjeu stimulant.

C'était un premier pas pour de nombreux étudiants juifs qui n'avaient reçu aucune éducation religieuse et qui ignoraient la richesse de la loi juive.

«Nous n'avions jamais imaginé que le judaïsme puisse receler une telle profondeur intellectuelle ! me déclarèrent nombre d'entre eux. Comment se fait-il que personne ne nous en avait parlé auparavant ?»

Parmi les participants se trouvait un étudiant juif qui fréquentait assidûment une jeune chinoise non-juive qu'il avait l'intention d'épouser.

D'habitude, je n'ai pas de relation personnelle avec les étudiants à ce cours, comme d'ailleurs tous les professeurs. Mais il se trouve que cet étudiant, brillant dans tous les domaines, appréciait énormément ma conférence qui portait sur une étude approfondie du chapitre «Hamafkid» du Talmud de Babylone. Imaginez un étudiant juif, assis à côté de sa «fiancée» chinoise et tous deux étudiant le Talmud !

Le fait est qu'il était de plus en plus fasciné par ce qu'il découvrait mais n'avait pas encore eu le courage d'en tirer les conséquences jusqu'à l'incident suivant : un jour, j'évoquai un cas compliqué que relevait le Talmud, à propos de celui qui endommage un objet qu'il était chargé de surveiller. Je demandai aux étudiants de répondre d'après les sources que nous avions apprises précédemment. Je donnai mon numéro de téléphone portable en déclarant que quiconque avait une réponse pourrait me contacter.

Soudain, j'entendis une voix moqueuse (par la suite, j'appris que c'était celle de cette étudiante chinoise) qui s'esclaffait : «Nous ignorions que vous avez un télé-

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva positive n°193: C'est le commandement de prévoir dans l'équipement de chaque combattant, en plus de son armement, une bêche pour creuser la terre et couvrir ses excréments.

• Samedi 24 avril – 10 Iyar

Mitsva positive n° 191 : C'est le commandement de nommer un prêteur pour haranguer le peuple avant le combat et renvoyer chez lui tout homme inapte au combat.

Mitsva positive n° 214 : C'est le commandement qui a été enjoint au jeune marié de se consacrer à sa femme pendant une année entière, de ne pas faire de voyage durant cette période, de ne pas combattre à l'étranger et de ne s'engager dans aucune activité de ce genre mais de se réjouir avec elle pendant une année entière depuis le jour où il l'a épousée.

Mitsva négative n° 311 : C'est l'interdiction d'astreindre un jeune marié durant une année à une corvée quelconque susceptible de l'éloigner du domicile conjugal.

Mitsva négative n° 58 : C'est l'interdiction de craindre les incroyants en temps de guerre ou de trembler devant eux.

Mitsva positive n° 221 : C'est le commandement qui nous a été enjoint au sujet de la belle femme captive.

Mitsva négative n° 263 : C'est l'interdiction de vendre une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle au moment de la conquête de la ville.

Mitsva négative n° 264 : C'est l'interdiction de traiter comme servante une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle.

phone portable attaché au cou de votre chameau!»

Tous les étudiants qui entendirent la plaisanterie éclatèrent de rire. Tous sauf un. C'était le «fiancé». Il fut profondément blessé : cette jeune fille arrivant d'une région reculée d'Asie du sud-est se permettait de se moquer d'un rabbin ! Il interpréta sa remarque comme une insulte à la religion juive.

Il était persuadé que j'allais répondre à sa remarque d'une façon sarcastique, comme les autres conférenciers répondent de manière hautaine quand on tente de les déstabiliser. Quand il vit que je me retenais de répondre, il décida que, en ce qui le concernait, c'était une goutte de trop de la part de «sa fiancée» et il mit fin à sa relation avec elle. Quant à moi, j'ignorai tout de la suite de cet incident.

Ce n'est que bien plus tard, alors qu'il fréquentait déjà assidûment une Yechiva à Jérusalem, qu'il revint à l'Université de Cornell pour me raconter ce qui l'avait amené à changer de vie aussi sérieusement.

Par la suite il se maria selon la tradition hassidique et il donna à ses enfants l'éducation juive qui lui avait tant manqué.

D'après le livre Am Segoula traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Une attente juive

Un jour, à l'époque où le Tséma'h Tsédek, le troisième Rabbi de Loubavitch, était encore un jeune homme, il se trouvait avec un groupe de Hassidim. La discussion s'engagea entre les présents sur le thème: "Qui sait quand Machia'h viendra?"

Le Tséma'h Tsédek commenta: "Ce type de conversation rappelle le style du prophète non-juif, Bilaam. Celui-ci dit, à propos de la venue de Machia'h (Bamidbar 24: 17): "Je le vois mais pas maintenant: je le contemple mais il n'est pas proche". Il décrit la Rédemption comme lointaine. En revanche, un Juif doit espérer ardemment et attendre chaque jour que Machia'h vienne ce jour-là."

H.N

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMYLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

**Matelas - Somiers
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques**

Jusqu'à
**50% moins cher,
que leurs
équivalents griffés**

Ouvert du
Dim. au Vend.
Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr
Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

LE COIN DE LA HALA'HA

Pourquoi lit-on Pirké Avot, les «Maximes de nos Pères», chaque samedi après-midi, entre Pessa'h et Chavouot ?

Entre Pessa'h et Chavouot, nous nous préparons à revivre le don de la Torah au mont Sinaï. Pirké Avot est un traité talmudique qui contient des recommandations éthiques et morales. Grâce à ces paroles de nos Sages, nous pouvons raffiner notre personnalité et notre comportement, de façon à mériter de recevoir la Torah. Dans de nombreuses communautés, on continue la lecture de ces six chapitres tout au long de l'été jusqu'au Chabbat qui précède Roch Hachana. En effet, durant l'été, certains ont tendance à se montrer moins stricts dans leur observance des Mitsvot : il convient donc de se renforcer spirituellement pour éviter tout relâchement. **F.L.**

”ממשה ועד משה לא קם כמשה”

SI YOU M HARAMBAM

Conclusion du 28^{ème} cycle de l'étude du Michné Torah de Rambam (Maimonide) instaurée à la demande du Rabbi de Loubavitch

**LUNDI 26 AVRIL 2010 À 20H30
AU CASINO DE PARIS**

16 rue de Clichy - 75009 Paris (M° Trinité)

Entrée libre

Espace Visuel

Opticien visagiste

Tiers payant - Mutuelles
Possibilité de commandes de lentilles par mail

**1, Avenue des Murs du Parc
94300 Vincennes**

Tél-fax: 01/58/64/31/34

Mail: espace_visuel@yahoo.fr

Ouvert le dimanche

uni gram

DRH - CHEFS D'ENTREPRISES

profitez des
formations professionnelles
qui vous sont dues !

www.unigram.fr

Vous avez déjà travaillé dans la formation professionnelle, vous disposez d'un fichier client existant ? Contactez-nous
unigram@unigram.fr

STOCK PREMIUM

spécial communautaire

SPECIALISTE EN COSTUMES

DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M² Hommes & Femmes

Une multitude d'offres...

Costume + Chemise + Cravate = 99 € l'ensemble
Près de 10.000 pièces de Grandes Marques à prix d'entrepôt
Cuir - Jeans - Costumes - Chemises - Chaussures - Pulls - Maille - Accessoires...
Paiement en 3 fois sans frais

25, RUE Richard Lenoir - 75011 Paris
(M° Voltaire - Près de la Place Léon Blum)
Ouvert le dimanche de 10h à 20h - Tél: 01 43 67 51 91

David France Ambulance

Les ambulances
au service
de la communauté

7/7j 
01 43 55 53 72

37 Av. Parmentier - 75011 Paris

Boucherie de la Cité

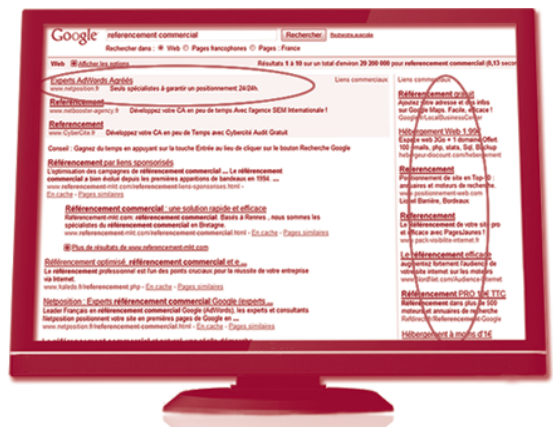
sous le contrôle du Rabbat Loubavitch de France

Toutes nos viandes sont
cachérisées par un
Chomer certifié et présent
de façon permanente

Grand rayon de
charcuterie fine, épicerie
Produits frais et surgelés, Vins

10, rue Tristan Tzara - 75018 Paris
Tél: 01 44 72 06 62

**Positionnez-vous au TOP
sur Google !**



netposition

Des experts formés par Google pour
MAXIMISER VOS RESULTATS !

ADWORDS
QUALIFIED
COMPANY
Google

- Stratégie Marketing Web
- Positionnement Google 24h/24
- Notoriété Internet
- Génération de leads / contacts
- Réduction des coûts d'acquisition client

www.netposition.fr

Tél : 03 69 61 83 30

Votre boîte de Tzedaka est pleine

Vous souhaitez acquérir ou faire vérifier des TÉFILINES ou des MEZOZOT
Le Beth Loubavitch est à votre disposition. Contactez-nous au **01 45 26 87 60**

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.